

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 08 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 02 novembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 02 novembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 10 novembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, M. Guillaume SEGUIER, M. Pierre STETIN, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,  
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,  
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT "SO MOBILITE" :  
DESIGNATION D'UN REFERENT**

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 26/10/2021.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la labellisation Information Jeunesse, la mobilité internationale est une thématique importante dans l'accompagnement des jeunes.

Dans le cadre de ses missions, le service jeunesse est labellisé «So mobilité» depuis 2019. Le concept « So Mobilité » est un service d'information et d'accompagnement à destination des jeunes de 16 à 34 ans résidant en Nouvelle-Aquitaine, désireux de développer un projet de mobilité internationale dans 4 grands domaines : études, stage, volontariat, job. Il s'appuie sur un réseau d'experts présents sur tout le territoire néo-aquitain, coordonnés par le Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA).

Précédemment, Mme Nathalie Milliard avait été désignée « opérateur So mobilité » par délibération du conseil municipal en date du 17 octobre 2019.

Suite à son départ de la collectivité, il est proposé de désigner Madame Laure DARRIGADE, comme nouvel opérateur.

Il est également proposé de signer la convention à cette action et faire apparaître le logo « So mobilité » sur tous les supports de communication en rapport avec l'information jeunesse.

**SUR PROPOSITION DE M. MORA Vincent, Conseiller municipal délégué, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de voter à main levée et PAR 35 VOIX POUR,**

**NOMME** Mme Laure DARRIGADE, opérateur « So mobilité » pour le compte du service jeunesse,

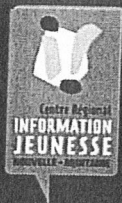
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



# Cahier des charges

## « Opérateur So Mobilité »

### Présentation du dispositif

#### ■ Concept

So Mobilité est un service d'information et d'accompagnement à destination des jeunes de 16 à 34 ans résidant en Nouvelle-Aquitaine pour leurs projets de mobilité à l'international. Il s'appuie sur un réseau d'experts présents sur tout le territoire néo-aquitain.

Les jeunes prennent rendez-vous avec un opérateur So Mobilité directement en ligne pour échanger avec lui au cours d'un entretien d'une heure environ (à distance ou dans les locaux de la structure). Au cours de l'entretien, l'opérateur tente d'en savoir plus sur la situation du jeune (parcours, expériences professionnelles, loisirs, passions, niveau de langue, budget...) et ses projets de mobilité (zone géographique, domaine d'intervention...). La plateforme effectue ensuite un système de « *matching* » en croisant les offres de mobilité disponibles dans la base de données So Mobilité, et le profil et attentes des jeunes. Ces derniers repartent ainsi avec des offres concrètes et personnalisées pour partir à l'étranger, ainsi que des connaissances sur les programmes de mobilité existants.

Cette plateforme recense de nombreuses offres de mobilité dans quatre grands domaines : études, stage, job et volontariat.

Les organismes peuvent également créer un compte en ligne et déposer leurs offres directement sur la plateforme.

#### ■ Coordination et réseau des opérateurs en région

##### Coordination

La plateforme So Mobilité a été lancée en 2015 par l'association paloise Pistes Solidaires. Depuis mars 2019, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine a repris le pilotage de So Mobilité, en lien avec Pistes Solidaires pour la gestion du site et des offres jusqu'au 31 décembre 2019. Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine gèrera entièrement le dispositif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211109-20211108-20-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Version du 28 juin 2019

Le rôle de coordination du CRIJ Nouvelle-Aquitaine consiste à :

- Animer le réseau des opérateurs So Mobilité et les former,
- Gérer le site internet et ses évolutions techniques,
- Collecter les offres de mobilité, les traduire en français si besoin et les rentrer dans la base de données So Mobilité,
- Proposer des fiches actualisées sur les programmes de mobilité européenne et internationale,
- Créer des supports de communication So Mobilité et les diffuser aux opérateurs,
- Effectuer un bilan global annuel du dispositif,
- Faire l'interface avec les partenaires financiers.

Trois référents So Mobilité assurent la coordination de So Mobilité au CRIJ Nouvelle-Aquitaine (en plus d'être aussi opérateurs sur leur territoire) :

- Site de Bordeaux : Adrien DE SOUSA
- Site de Limoges : Alicia BEUCHER
- Site de Poitiers : Annalisa LETTIERI

### **Réseau des opérateurs en région**

Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine propose d'étendre le réseau des opérateurs So Mobilité afin d'offrir une plus grande proximité de service aux jeunes néo-aquitains.

Devenir opérateur So Mobilité est une opportunité pour les partenaires : renforcement de leur mission d'information et d'accompagnement auprès des jeunes, meilleure identification sur le territoire en tant qu'acteur de la mobilité européenne et internationale, gain de visibilité, participation au développement d'une offre de services novatrice...

Le réseau des opérateurs sera principalement ouvert aux structures Information Jeunesse. Néanmoins, d'autres entités en dehors du réseau Information Jeunesse peuvent demander à devenir opérateur So Mobilité sous certaines conditions (équilibre géographique, indisponibilité de la structure IJ, fréquence importante des entretiens...). Les candidatures seront étudiées par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine.



# Devenir opérateur So Mobilité

## ■ Missions

- Diffuser les supports de communication So Mobilité envoyés par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine au sein de sa structure (accueil, réseaux sociaux, sites internet...),
- Faire connaître So Mobilité sur le territoire (par exemple en organisant des sessions d'information),
- Effectuer les entretiens avec les jeunes : les opérateurs ont un rôle central dans l'accompagnement du projet des jeunes. Ils les écoutent, les informent, les orientent et les conseillent sur leur projet de mobilité,
- Se tenir à la disposition des jeunes après l'entretien pour assurer un suivi minimal dans leurs recherches,
- Mettre à jour le profil du jeune rencontré dans la plateforme le cas échéant,
- Partager auprès des référents So Mobilité du CRIJ Nouvelle-Aquitaine les offres de mobilités sortantes qu'il reçoit (pour ajout à la base de données régionale So Mobilité),
- Compléter et faire parvenir au CRIJ Nouvelle-Aquitaine les documents nécessaires au suivi du dispositif (statistiques, questionnaires d'évaluation...),
- Faire remonter toute question ou problème technique au CRIJ,
- Participer aux formations ou aux regroupements annuels des opérateurs So mobilité proposés par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine dans la mesure du possible,
- Participer à d'éventuels groupes de travail pour faire évoluer la plateforme.

## ■ Conditions d'exercice

- Etre dans une structure où tout ou partie des activités sont axées en direction des jeunes (au moins de 16 à 34 ans),
- Avoir un référent So Mobilité dans la structure,
- Prévoir au minimum 3 créneaux individuels d'1h par semaine pour les entretiens So Mobilité (exemple : le vendredi matin de 9h à 12h, pour 3 entretiens possibles d'une heure). Ces plages horaires seront visibles par le jeune qui pourra réserver un créneau directement via la plateforme (dans un délai de 48h). *Il n'est pas demandé de réaliser obligatoirement 3 entretiens par semaine, mais de réserver au minimum 3h dans la semaine pour d'éventuels entretiens So Mobilité. Il est donc possible que tous les créneaux de la semaine ne soient pas utilisés. Mise en ligne de créneaux horaires modulables : créneaux récurrents, créneaux ponctuels, créneaux d'absences de courte durée, créneaux d'absences de longue durée,*
- Faire les entretiens So Mobilité dans un espace isolé (exemple : un bureau fermé) avec un ordinateur, une connexion internet, une webcam et un micro (pour les

entretiens par Skype), voire des enceintes. Le jeune doit être reçu dans un espace confidentiel,

- Participer obligatoirement à une formation initiale « Opérateur So Mobilité » (prise en charge par le CRIJ à l'exception du transport).

## ▪ Profil de l'opérateur

- Avoir un intérêt pour la mobilité européenne et internationale,
- Connaître les dispositifs de mobilité ou avoir une démarche d'amélioration de ses connaissances sur les programmes de mobilité existants,
- Maîtriser les outils informatiques de base (bureautique, communication à distance, emailing),
- Etre à l'écoute, savoir conseiller, orienter et mener des entretiens,
- Etre force de proposition sur d'éventuelles évolutions de la plateforme.

## ▪ Durée du partenariat

Le conventionnement sera valable pour l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à compter de la date de signature de la convention de partenariat avec le CRIJ Nouvelle-Aquitaine. La convention sera renouvelable annuellement par tacite reconduction.

## ▪ Dispositions financières

Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine ne propose pas de rémunération pour les services So Mobilité effectués par les opérateurs et leur structure hôte.

## ▪ Modalités de sélection des opérateurs

Le réseau des opérateurs sera principalement ouvert aux structures labellisées Information Jeunesse. Néanmoins, d'autres entités en dehors du réseau Information Jeunesse peuvent demander à devenir opérateur So Mobilité sous certaines conditions (équilibre géographique, indisponibilité de la structure IJ, fréquence importante des entretiens...).

Pour sélectionner les structures souhaitant proposer les services So Mobilité sur leur territoire, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine veillera notamment à :

- la bonne représentation et au bon équilibre géographique des opérateurs sur le territoire,
- la capacité logistique et en ressources humaines de la structure candidate à être opérateur So Mobilité.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211109-20211108-20-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

Version du 28 juin 2019

## Evolution de la plateforme

---

L'outil So Mobilité pourra faire l'objet d'évolutions futures afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités. Les opérateurs So Mobilité seront donc invités à faire part de leurs propositions et à participer à des groupes de travail.

### Pour plus d'informations

- CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux : Adrien DE SOUSA / [adrien.desousa@crijna.fr](mailto:adrien.desousa@crijna.fr)
- CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Limoges : Alicia BEUCHER / [alicia.beucher@crijna.fr](mailto:alicia.beucher@crijna.fr)
- CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers : Annalisa LETTIERI / [annalisa.lettieri@crijna.fr](mailto:annalisa.lettieri@crijna.fr)
- Mail général So Mobilité : [somobilite@crijna.fr](mailto:somobilite@crijna.fr)